



Rassemblement bruxellois
pour **le droit à l'habitat**
Brusselse bond voor
het recht op wonen

Rapport d'activité 2024

Table des matières

Introduction	3
1. L 'assemblée générale	3
2. Nos dossiers thématiques	7
2.1 Le baromètre du logement http://rbdh-bbrow.be/barometre/	7
2.2 Etude 2024 sur le logement et les conditions de vie des ainé.e.s.....	8
3. Nos événements publics et mobilisations	11
3.1 Housing Action Day 2024 et mouvement Woon Actie-on Logement.....	11
3.2 Participation du RBDH au Front Anti-Expulsion	14
3.3 Débat pré-électoral	14
3.4 25 ans RBDH	15
3.5 Projection-débat « Alerte à Molenbeek ».....	16
4. Habitoools	17
5. Communication.....	19
6. Nos formations, ateliers et animations	23
6.1 Formation de nos membres et des acteurs du secteur du logement	23
6.2 Interventions / Animations sur la crise du logement et ses enjeux	28
7. Le Conseil Consultatif du Logement et de la Rénovation Urbaine.....	29
8. Les Associations-membres en 2024	31
9. Le conseil d'administration	32
10. Le personnel.....	32
Remerciements	32

Introduction

Pour le RBDH, 2024 a été une année avec des hauts et des bas, avec de bons moments inspirants, mais aussi avec des moments où nos efforts et notre lutte pour le droit au logement se sont heurtés à des obstacles.

Nous avons accueilli deux nouveaux membres : Angela D. et Capuche ; nous avons fêté les 25 ans du RBDH ; la commission paritaire des loyers a été installée - certes avec des pouvoirs limités et minée par des discussions politiques sur la justesse de la grille indicative des loyers - et a traité ses premiers dossiers. Avec le Front Anti-Expulsion, nous continuons à visualiser les expulsions et à soutenir des groupes, souvent des personnes sans-papiers, dans leur recherche d'un logement (temporaire).

Nous constatons un intérêt et une appréciation croissants pour nos formations, nos ateliers, nos animations sur la crise du logement, et pour l'Expo Habiter. Les thèmes abordés sont plus variés, et notre méthodologie change, avec une plus grande attention portée aux échanges, aux expériences pratiques et au développement de nos propres outils éducatifs.

Pour les Bruxellois, 2024 a également été une année d'élections. Dans la perspective de ces élections, nous avons lancé notre campagne « Ville habitable », avec une campagne de banderoles, le Housing Action Day, la publication de notre Baromètre du logement, l'organisation d'un débat politique au Beursschouwburg et des entretiens avec plusieurs partis politiques sur nos priorités en matière de droit au logement.

Notre campagne a-t-elle été couronnée de succès ? Nous ne pouvons pas le dire pour l'instant, car 9 mois après les élections de juin 2024, aucun accord de coalition bruxelloise n'est encore visible. Ce « statu quo » signifie non seulement qu'un certain nombre de propositions législatives, positives pour le droit au logement, ont fini au congélateur, mais aussi que pour de nombreuses associations, organisations et citoyens, leurs moyens financiers de fonctionnement, le financement de projets ou les subventions/allocations sont en suspens.

Dans le même temps, des coupes budgétaires s'annoncent. De toutes parts, on s'alarme de l'endettement considérable de la Région bruxelloise et de la nécessité de réduire les dépenses. Pour le RBDH, il ne peut être question de réduire brutalement le budget logement de 10 %. Au contraire, les besoins sociaux sont importants et menacent de le devenir encore plus après les récentes décisions antisociales au niveau fédéral, les acteurs du bien-être dans divers secteurs soulignent l'importance du logement comme élément clé d'une vie digne. Développer le logement abordable et soutenir les associations de logement doivent rester des priorités.

La lutte pour le droit au logement sera encore plus importante en 2025. Avec le RBDH, avec nos membres et sympathisants, nous voulons et devons y mettre toute notre énergie.

1. L'assemblée générale

Lors des assemblées générales, les associations-membres du RBDH se réunissent pour définir leur position concernant la politique du logement et les activités du RBDH. À la fin de l'année 2021, nous avons conclu avec les membres les accords suivants sur notre assemblée générale :

- L'AG reste avant tout un organe de décision stratégique ;
- L'AG n'a pas lieu systématiquement tous les mois, mais avec un minimum de 4 réunions par an et tout membre peut demander une AG exceptionnelle si elle n'est pas programmée prochainement ;
- Les membres sont plus impliqués dans les groupes de travail/ d'action (existants ou nouveaux) : Habitoools, Housing Action Day, Front Anti-Expulsions, etc.

Les assemblées générales suivantes ont eu lieu en 2024 et ont porté sur différents sujets :

12 février 2024

- **Présentation de la campagne « Ville habitable»**

Présentation à nos membres de notre campagne pour les élections régionales de juin 2024. Nous y avons exposé différentes actions prévues pour sensibiliser au droit au logement, entre autres l'action « banderole» invitant les associations membres à accrocher une banderole « Ville Habitable », la manifestation lors de la Housing Action Day, la publication de notre Baromètre du Logement et un débat politique au Beursschouwburg.

- **Proposition de notre étude sur les activités de Citydev en matière de logement (étude fin 2023)**

11 mars 2024

- **Assemblée générale statutaire** au cours de laquelle le rapport annuel 2023 a été approuvé, ainsi que les comptes 2023 et le budget 2024. Le conseil d'administration et le contrôleur des comptes ont été reconduits dans leurs fonctions.
- Les membres approuvent **la candidature membre de l'asbl Angela D.**, un collectif pluridisciplinaire de militantes, d'urbanistes, d'architectes, de sociologues, d'animatrices en éducation permanente... Son objectif est d'attirer l'attention sur le logement comme marqueur social des inégalités entre les hommes et les femmes, de contribuer à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes et de réduire les obstacles qui entravent leur autonomie.

10 juin 2024

- **Proposition de devenir membre de l'AG de Bruss'Help** : Deux membres du RBDH, SAAMO Brussel et AMA, proposent que le RBDH devienne membre de l'AG de Bruss'Help. Les membres du RBDH sont plutôt favorables à une participation ponctuelle aux groupes de travail que Bruss'Help organise régulièrement sur le logement et la prévention du sans-abrisme. Après concertation avec le CA du RBDH, c'est aussi la réponse donnée à Bruss'Help : Le RBDH ne deviendra pas membre de l'AG de Bruss'Help, mais est prêt à mettre à disposition ses connaissances et son réseau pour des contributions ponctuelles.
- **Evaluation du Housing Action Day et suites** : Le groupe de coordination du HAD s'est réuni pour envisager la manière de poursuivre la mobilisation pour le droit au logement. Au-delà de la date du HAD 2024 (dimanche de pâques) qui n'a pas convaincu, la question de la difficulté à mobiliser s'est à nouveau posée. La manif HAD est maintenue en 2025, mais il y a une volonté de prévoir d'autres événements en cours d'année qui pourraient mobiliser et les associations et les habitants de manière plus régulière. Le HAD reste essentiel pour les membres qui y voient un moment fédérateur.
- **Présentation de la commission paritaire locative** : Thibaud de Menten de l'asbl Loyers Négociés est venu présenter aux membres la composition, l'objectif et le fonctionnement de la Commission paritaire locative. Selon son rapport, l'obstacle majeur concernant le Code du Logement est que la définition du loyer abusif y est reprise mais pas l'interdiction de pratiquer un loyer abusif et le droit de faire réviser le loyer par un juge. De plus, la fiabilité et la représentativité de la grille des loyers ont également constitué un obstacle à un accord politique concernant l'entrée en vigueur de l'ensemble du texte. Rien n'empêche cependant la commission paritaire de jouer les médiateurs et d'essayer de trouver des compromis.

Il est important de soutenir collectivement les locataires qui font appel à la commission paritaire. C'est pourquoi le RBDH, en concertation avec les représentants des locataires à la commission paritaire, organisera des formations pour ses membres, mais aussi un groupe d'échange de pratiques avec des travailleurs de terrain qui se rendent dans les logements pour créer une expertise collective qui serve la cause des locataires et permette de construire un argumentaire solide.

14 octobre

- Approbation de **la candidature de l'asbl Capuche**, qui a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité sociale. Son objectif est de faciliter leur accès à l'autonomie et à un logement stable. Pour cela, elle travaille à capter et créer des logements durables, salubres et abordables. L'association développe également des projets innovants pour soutenir ces jeunes. Ces initiatives incluent la coordination des ressources des différents partenaires, l'accompagnement de projets, la fourniture de garanties locatives, l'information, et la rédaction de plaidoyers. La stratégie de Capuche consiste à développer un programme de Housing First 4 Youth (HF4Y) sur la Région Bruxelles Capitale.

- **Positionnement sur la coalition Logement – Nature – Santé**

Sur proposition du collectif « We are Nature », un collectif de comités d'habitants opposés aux projets de construction dans les zones naturelles, le RBDH participe à plusieurs réunions dans le but de mettre en place une large coalition entre les organisations de protection de la nature, les associations de logement et les acteurs du secteur de la santé. Après plusieurs réunions, au cours desquelles il a surtout été question d'un texte commun, la question se pose de savoir ce que cette éventuelle coalition pourra faire et si le RDDH n'est pas utilisé à d'autres fins. En effet, l'association « We are nature » a déjà demandé un moratoire sur toute construction dans les espaces verts et leurs membres locaux continuent de s'opposer à tous les projets, y compris la construction de logements sociaux.

Les membres trouvent positif que des discussions soient en cours entre « We are Nature » et le RBDH, mais se demandent si le moratoire/le refus catégorique contre tous les projets, y compris les logements sociaux, peut être nuancé. Quelques semaines plus tard, de nouvelles discussions révèlent qu'une telle nuance n'est pas possible et que l'implication d'autres associations de logement est très limitée. Par conséquent, le RBDH décide de quitter la coalition et d'entamer des discussions avec l'IEB et d'autres comités, dans l'intention de faire front commun en vue du nouveau plan d'affectation régional.

- **Programmation 2025**

Les membres ont eu l'occasion de faire des propositions pour notre programmation 2025 dans trois groupes de travail thématiques :

1. Mobilisation et communication

- Décision de lancer une campagne "action logement" en septembre 2024 qui mènera jusqu'à la manifestation pour le logement fixée au 6 avril 2025. L'idée étant de changer de concept pour créer davantage un "mouvement" en collectivisant les outils de communication des membres du réseau

- Création d'un outil pédagogique pour former les travailleuses sociales à la crise du logement et rendre le thème abordable à un public plus large

2. Formations & Habitoools

- Formations : maintenir deux cycles par an (12 formations) avec des formations basiques pour atteindre un public plus large, des formations purement juridiques pour les mises à jour du droit du logement et des espaces d'échanges de bonnes pratiques entre travailleuses. Les membres ont été sondés en fin d'année 2024 via un formulaire en ligne pour décider des thèmes à aborder en 2025
- Habitoools : organiser le prochain salon en mai 2026 tout en continuant à proposer des présentations d'outils en ligne ou en présentiel tout au long de l'année 2025

3. Analyses et études

- Étude 2024 sur le vieillissement et le mal logement
- Analyse 2024 sur l'accord du gouvernement
- Etude 2025 sur la profession d'agent immobilier (état des lieux, obligations, leurs responsabilités dans les phénomènes discriminatoire, hausse des loyers, développement d'autres types de locations lucratives...)
- Analyses sur des projets inspirants locaux ou hors des frontières de la RBC

16 décembre

- Présentation par **Magali Verdonck**, senior economist à l'ULB, de sa recherche "**Situation budgétaire de la Région Bruxelles-Capitale** : comment en sommes-nous arrivés là et où allons-nous ? "

Nous savons que la situation budgétaire de la Région bruxelloise est loin d'être florissante et que le nouveau gouvernement devra faire de gros efforts pour ne pas dérailler davantage les finances bruxelloises. Magali Verdonck a expliqué aux membres comment nous en sommes arrivés là, ce qui nous attend en termes « d'effort budgétaire » et quelles pourraient être les conséquences pour la politique du logement.

Sa présentation a été suivie d'un débat entre les membres. Il a également été proposé de lancer un appel de la part du RBDH pour ne surtout pas réduire le budget logement - étant donné l'importance du logement pour les Bruxellois en premier lieu et les secteurs connexes (santé, économie, ...)

2. Nos dossiers thématiques

2.1 Le baromètre du logement <http://rbdh-bbrow.be/barometre/>



A la clôture de la législature 2019-2024, le RBDH a réalisé un bilan de l'action du Gouvernement, au travers du baromètre du logement. Un exercice que nous menons depuis plus de 15 ans, avec un renouvellement du format en 2017. Dans ce baromètre, se trouvent (1) nos évaluations des mesures votées dans la seconde partie de la législature (2022-2024) et (2) un premier bilan des mesures adoptées dans la première partie de la législature, celles pour lesquelles le recul offre déjà des enseignements quant à leur portée concrète. Dans la lignée de nos précédents baromètres, les décisions ont été appréciées au travers de 2 critères : l'utilité et l'adéquation : Fallait-il agir ? La décision adoptée va-t-elle dans le sens de la justice sociale ?

Nous avons examiné 33 mesures et avons pu conclure qu'elles ont permis de faire bouger certaines lignes. Pas de révolution néanmoins, les privilèges des bailleurs sur les loyers n'ont pas été remis en cause ; le logement social est toujours incapable de répondre à la demande.

Du côté des évolutions favorables, nous avons pointé :

- L'adoption du PUL (plan d'urgence pour le logement), et de financements complémentaires associés. Ils ont notamment permis de renforcer l'administration logement (DIRL et logements inoccupés notamment).
- La reconnaissance du loyer abusif et la création de la commission paritaire locative. Le texte de loi va plus loin, il prévoit également d'interdire aux bailleurs de pratiquer un loyer abusif et une action en révision de loyer en justice. Ces deux dernières dispositions, essentielles pour les locataires, ne sont pas entrées en vigueur, faute d'accord politique.
- L'enregistrement des baux par la Région bruxelloise.
- En matière de lutte contre les expulsions, l'allongement des délais de procédure en justice de paix et le moratoire hivernal.
- Les modifications de la loi du bail : retour à des baux de courte durée prolongeables une seule fois seulement, introduction d'une protection contre le congé repris en faveur des locataires qui portent plainte à la DIRL, un meilleur encadrement des charges locatives, une réduction de la garantie locative à deux mois pour toutes et tous.
- L'extension de l'allocation loyer pour les candidat.es au logement social à 11.000 ménages.
- La progression en matière de production de logement sociaux, soutenue principalement par les acquisitions au secteur privé.

Avec des (gros) bémols :

- L'interdiction des loyers abusif n'est pas entrée en vigueur.
- Aucune avancée en matière de conventionnement des loyers.
- L'enregistrement des baux sans effet rétroactif : seuls les nouveaux baux devront être enregistrés au niveau bruxellois, cette base de données ne permettra donc pas d'avoir une connaissance de tout le parc (alors que les enquêtes sur les loyers ont été mises de côté).
- Pas d'intervention suffisamment en amont de la procédure judiciaire pour prévenir le risque d'expulsion. Le RBDH continue de plaider en faveur de la création d'un fonds régional d'apurement des dettes de loyer qui pourrait intervenir avant que la situation ne soit inextricable.
- Si la production du logement social a connu une accélération, elle n'a toujours pas permis de boucler le plan du logement (5000 logements) lancé il y a 20 ans, ni de concrétiser la moitié des objectifs de l'alliance habitat (2013).
- Le projet de réforme des charges d'urbanisme en faveur du logement public n'a pas pu aboutir en une législature.

A la suite de cette évaluation et en amont des élections, le RBDH et ses membres se sont attelés à la tâche de décrypter les programmes des 11 principaux partis en région bruxelloise (CD&V, DéFi, Engagés, Ecolo, Groen, MR, N-VA, Open Vld, PS, PTB et Vooruit) sous l'angle des recommandations formulées dans le Mémoire 2024. En parallèle, nous avons rassemblé des représentant·es de ces partis autour d'un débat couvrant cinq thématiques : le logement social, les loyers, les expulsions, la fiscalité, et l'insalubrité et la rénovation énergétique.

L'ensemble des analyses qui composent les deux baromètres de cette législature (2022 et 2024) sont répertoriées sur une page du site dédiée ([Baromètre | RBDH](#)) ; et ont fait l'objet de publications "papier" envoyées à notre réseau.

2.2 Etude 2024 sur le logement et les conditions de vie des aîné.e.s

Si l'âge avançant, les ménages bénéficient plus souvent de conditions de vie confortables, du fait de l'évolution positive de leurs revenus, de leur patrimoine et de leur épargne, les aîné.es ne sont pas tous.les logé.es à la même enseigne. Les fragilités entre autres financières, familiales, celles liées au logement, à la santé notamment, passagères ou durablement installées, impactent la manière d'appréhender ou de vivre sa retraite et sont autant d'épreuves plus pénibles encore à affronter quand les forces déclinent.

Faire le lien entre vieillissement et logement à Bruxelles nous a amené à nous concentrer sur les singularités de la Capitale : ses particularités démographiques par rapport à ses deux régions voisines, sa proportion élevée de logements en location et son taux de pauvreté. Comment ces réalités-là se déclinent-elles chez les plus âgé.es ?

17% des pensionné.es vivent avec un revenu inférieur à 1200€/mois. Parmi les très bas revenus, on retrouve une majorité de bénéficiaires de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées). A Bruxelles, 13% de la population âgée en bénéficie. C'est au moins deux fois plus que la moyenne nationale et le taux bruxellois continue sa course vers le haut, preuve d'une dégradation des moyens de subsistance des retraité.es. La notion de privation matérielle et sociale, étudiée dans l'enquête européenne EU-SILC, permet d'appréhender la précarité sous un autre angle, celui de l'incapacité à couvrir certaines dépenses, -comme chauffer son logement, payer ses factures à temps ou faire face, entre autres, à une dépense imprévue de 1300€. C'est le cumul des difficultés qui détermine quelle proportion de la population est en risque de privation. 18% des 65 ans et plus sont concerné.es.

La structure des ménages influence le niveau de revenus et également les risques de pauvreté. Ce sont les ménages monoparentaux, les familles nombreuses et les isolé.es, particulièrement les plus de 65 ans qui sont les plus exposé.es. A Bruxelles, 40% d'entre eux, surtout d'entre elles, vivent dans un ménage composé d'une seule personne.

Bruxelles est une ville de locataires, une réalité qui ne se dédit pas avec l'avancement en âge. Même parmi les plus de 60 ans, les Bruxellois.es restent majoritairement locataires (55%), et, dès lors, tributaires du marché locatif privé, spéculatif et excluant. Retenons cependant que 10% des plus de 60 ans sont locataires sociaux. La prédominance à la location est une singularité régionale. Au même âge, 8/10 sont propriétaires dans les autres Régions. Le statut d'occupation et le niveau de revenus impactent les conditions de logement. Pour toutes les classes d'âges. Les locataires, et singulièrement les plus fragiles sont toujours les plus mal logés. Les données SILC qui concernent les ménages de plus de 60 ans, indiquent que les locataires sont deux fois plus nombreux à faire face à des problèmes structurels multiples dans leur logement que les propriétaires.

Nous avons également approché la question des mobilités résidentielles chez les senior.es, leur nature et leurs motivations pour mettre en avant des enjeux tels que la sécurité d'occupation des ainé.es, avec en négatif la problématique des départs forcés et des expulsions ou encore l'entrée précoce en institution, faute de solutions de logement adaptées et abordables...

Cet aperçu général des conditions de vie et de logement des personnes âgées et de leurs trajectoires résidentielles constitue, une première étude, un premier volet, dans lequel nous avons rassemblé les données accessibles, souvent éparées et incomplètes et exploiter de nouvelles données plus récentes, grâce à l'appui de l'Observatoire de la santé et du social et de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA). Il faut dire qu'en dehors des préoccupations démographiques et de l'enjeu sous-jacent du financement des pensions, on trouve peu de recherches, singulièrement au niveau des problématiques logement, qui s'attachent à l'âge (hors maison de repos). Ce premier volet est trouvable sur notre site, via le lien suivant : [Aine.es-a-Bruxelles-etude-RBDH-2024.pdf](#)

Le travail n'est pas terminé puisque nous comptons réaliser, au cours des prochains mois, une seconde étude consacrée aux personnes vieillissantes, en mettant cette fois le spot sur les plus vulnérables, sur les parcours résidentiels les plus précaires, ceux qui restent invisibilisés par les moyennes statistiques. On pense aux personnes très mal logées et seul.es, aux personnes sans abri et/ou aux personnes sans-papiers. C'est une autre approche qui va nous guider, une approche plus qualitative, à l'écoute des personnes qui subissent ces violences et des travailleur.ses sociaux.ales qui les accompagnent.

Dans la foulée, nous avons prévu d'organiser un événement en 2025 (journée de réflexion) qui nous permettra de faire connaître nos constats et points d'attention, d'écouter et débattre avec des acteurs.rices des secteurs de l'aide aux personnes et de mettre les publics vieillissants ou âgés au centre des attentions pour un lieu de vie (et de fin de vie) digne, adapté et abordable.

3. Nos événements publics et mobilisations

3.1 Housing Action Day 2024 et mouvement Woon Actie-on Logement

Cette année encore, le RBDH était pleinement impliqué dans l'organisation du 'Housing Action Day', en réponse à l'appel de la Coalition Européenne pour le Droit au Logement et à la Ville (<https://housingnotprofit.org/housing-action-day>).

La quatrième édition nous a donné prétexte à rassembler les acteurs associatifs bruxellois autour de revendications régionales. La Wallonie et la Flandres ont également formulé de revendications. C'était une nouveauté par rapport aux années précédentes, mais l'appel à action est resté commun au niveau belge. Nous avons étendu les activités à une semaine complète d'action afin de permettre à chaque région de s'organiser au mieux et d'augmenter la visibilité. De nombreuses manifestations ont eu lieu partout dans le pays.

A Bruxelles, la manifestation s'est tenue le 21 mars. Le cortège a démarré de la place communale de Molenbeek et traversé le quartier puis le centre de Bruxelles, avant de terminer sur la place de l'Albertine, où une série d'interventions (prises de paroles, fanfare, stands info et crêpes) ont permis d'échanger et consolider la mobilisation tous publics.

La communication autour de la manifestation était axée autour de 3 exigences :

- Une baisse des loyers immédiate !
- La fin des expulsions et la régularisation pour tous·tes !
- PLUS de logements sociaux et d'alternatives au marché privé !

La mobilisation n'a pas été aussi grande que les autres années, nous étions environ 300 personnes issues d'associations, de collectifs, de citoyennes et de citoyens à manifester à Bruxelles. Cela est probablement dû au mauvais temps, à la mobilisation tardive et à la date choisie, un dimanche de Pâques en plein long week-end. Par ailleurs, seule une organisation avait mobilisé son public en organisant un moment création de pancartes et crêpes avant la manifestation.

Toutefois, une bonne communication sur les réseaux sociaux et un travail important en amont de contact avec la presse ont permis de donner une visibilité à l'évènement (32 articles recensés dans la presse francophone et cinq dans la presse néerlandophone).

Canaux de communication principaux :

Site internet : <http://www.housing-action-day.be/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/belgianhousingactionday>

Groupe Facebook: <https://www.facebook.com/groups/1061403724242545>

Instagram : [@Housingactionday_Belgium](https://www.instagram.com/Housingactionday_Belgium)

Youtube : [Belgian Housing Action Day](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Voici la revue de presse 2024

Voici quelques photos de la mobilisation :



La mobilisation autour des Housing Action Days ne s'est pas limitée à la manifestation. D'autres activités ont ainsi été organisées, en collaboration avec des associations du secteur.

En amont de la manifestation, le 23 mars, nous avons organisé une rencontre avec Raquel Rolnik, ancienne rapporteuse spéciale pour le droit au logement des Nations Unies. Une septantaine de personnes ont assisté à l'évènement, qui était en anglais avec une traduction instantanée. L'enregistrement de cette conversation a servi de base à la création d'un [épisode du podcast « La brique et le pavé »](#) diffusé sur Radio Panik.

La semaine suivant la manifestation, nous avons également organisé plusieurs événements pour continuer à engager les gens sur la question :

- Deux balades urbaines avec l'ARAU et IEB, qui ont chacune été suivies par une quinzaine de personnes.
- Un moment de réflexion collective sur comment porter nos revendications post-HAD. Malheureusement il n'y avait que 6 personnes présentes, mais des idées ont émergé lors de ce moment convivial, qui ont été discutées lors des réunions de réflexion sur le mouvement et la mobilisation (voir-ci dessous). L'idée d'une campagne de longue haleine pour obtenir un référendum/débat parlementaire concernant le droit au logement à Bruxelles y a notamment été discutée, même si elle a été (temporairement) écartée dans les réflexions ultérieures.
- Une soirée expo/projection dans les Marolles, à l'espace Bosch. Une trentaine d'habitant.es du quartier et autres personnes intéressées étaient présentes. Après la visite de l'exposition "Au Foyer des Résistances" sur les luttes pour le droit au logement à Bruxelles.

Nous avons projeté 3 films :

- Court-métrage réalisé par l'ARA sur le travail des sans-papiers à Bruxelles, et l'accès au logement
- Documentaire réalisé par Convivance « Les Villes succombent aussi »
- Court-métrage réalisé par IEB « En attendant le logement social »

Après la semaine d'action, un débriefing a eu lieu avec tous les partenaires et personnes impliquées, permettant de mettre en lumière les points d'amélioration pour l'édition 2025.

Des décisions importantes ont été prise notamment :

- D'assumer que le principal de l'organisation et de la prise de décision se fait dans les groupes de travail (coordination, communication, manif, mobilisation), et non lors des assemblées participatives. Les GT sont ouverts à toutes. Cela permet d'enlever un faux semblant de prise de décision « populaire » tout en laissant la possibilité à toutes de s'impliquer, et d'ainsi afin de fluidifier le travail. Une attention devra être portée sur le fait de continuer à impliquer les personnes bénévoles dans ce processus.
- De changer le nom « Housing Action Day » en « Woon Actie.on Logement », afin de le rendre plus accessible et plus ancré dans notre territoire.
- De se concentrer sur la mobilisation des publics concernés.
- De redoubler d'efforts sur la création d'un véritable « mouvement logement » capable de créer un rapport de force.

À la suite de ce débrief, deux moments de réflexion destinés aux partenaires de la coalition HAD ont été organisés.

En juin, nous avons ouvert trois chantiers de travail :

- Remobiliser les associations signataires, en mobiliser d'autres et ouverture à d'autres secteurs
- Visibiliser les petites actions tout au long de l'année, et que ce soit perçu comme faisant partie d'un tout (eg : agenda partagé, communication, accompagnement méthodo, etc)
- Réfléchir à travailler en phase avec l'actualité / développer un outil de démocratie participative / faire des actions concrètes et directes toute l'année

Nous avons acté que la mobilisation tout au long de l'année était pour nous une priorité, et que nous voulions partir de l'existant plutôt que de se lancer dans un nouveau projet type « référendum » comme il s'est fait à Gand.

En septembre, nous avons organisé une réunion de relance lors de laquelle les groupes de travail se sont remis en route. Sur base des réflexions précédentes, le GT mobilisation a été créé avec pour mandat de développer un outil de sensibilisation pour les publics concernés par le mal logement, et de réfléchir globalement à la stratégie de mobilisation de ces publics. Cette réunion nous a permis de motiver de nouvelles personnes à rejoindre la dynamique « Action Logement » et de créer une base plus large pour porter le mouvement tout au long de l'année.

3.2 Participation du RBDH au Front Anti-Expulsion

En été 2020, en raison des craintes liées aux expulsions qui suivraient la fin du moratoire, plusieurs personnes, collectifs et associations s'étaient rencontrés dans l'optique de s'organiser contre les expulsions et de les visibiliser lorsqu'elles ont lieu. Des rencontres ont lieu en début de chaque mois et des permanences hebdomadaires permettent d'accueillir et soutenir les personnes menacées d'expulsion. Le front mène également des actions d'interpellations et de visibilisation des expulsions, des campagnes et communications sur les réseaux sociaux.

Cette année, le front a notamment :

- Aidé à visibiliser l'expulsion de 80 personnes à Molenbeek par Home Invest.
- Dénoncé le double jeu d' Home Invest lors d'une action devant le Realty (salon de l'immobilier belge), où une trentaine de personnes se sont faites entendre jusque dans le salon à Tour & Taxi. Le directeur-général de Home Invest a annulé le jour avant notre rassemblement son intervention dans un panel sur le « logement abordable ».
- Soutenu le collectif de sans-papiers Zone Neutre lors de plusieurs expulsions dont ils ont fait l'objet, et dans les négociations avec les propriétaires et les autorités politiques pour tenter d'obtenir des conventions d'occupation temporaire.
- Soutenu une famille de 6 personnes expulsée de leur logement communal à Schaerbeek. Nos interpellations du CPAS et de l'échevin du logement ont contribué à débloquer la situation pour cette famille, qui a été relogée dans un autre logement communal.

3.3 Débat pré-électoral

Le 16 mai 2024, à l'approche des élections régionales, nous avons invité les partis politiques à s'exprimer sur le droit au logement. L'évènement, modéré par l'ancien journaliste Filip De Rycke, a eu lieu en soirée au Beurschouwburg, et a rassemblé une bonne centaine de personnes.

En amont du débat nous avons effectué, avec quelques membres réunis dans un groupe de travail spécifiquement créé, une analyse des programmes politiques des différents partis. Nous avons ainsi pu préparer une série de questions pour les 11 représentant-es des partis bruxellois qui étaient présent.es au débat. Les questions portaient notamment sur le logement social, la fiscalité et la régulation des loyers. Nous avons aussi ouvert un moment de questions-réponses.

Les politicien.nes présentes étaient :

- CD&V : Mathilde Vermeire, 2e candidate sur la liste pour le parlement bruxellois
- Défi : Joëlle Maison, députée et vice-présidente de la commission logement au parlement bruxellois
- Ecolo : Pierre-Yves Lux, député et membre de la commission logement au parlement bruxellois
- Engagés : Jean-François Thayer, échevin du logement à Woluwe-Saint-Lambert
- Groen : Elke Van den Brandt, ministre bruxelloise de la mobilité
- MR : Louis de Clipelle, conseiller politique logement au parlement bruxellois
- NVA : Mathias Vanden Borre, député et membre de la commission logement au parlement bruxellois
- Open VLD : Sven Gatz, ministre bruxellois des finances

- PS : Yannick Piquet, 15e sur la liste régionale pour le Parti socialiste, et expert sur les questions de logement
- PTB/PvdA : Françoise de Smet, députée et membre de la commission logement au parlement bruxellois
- Vooruit : Ans Persoons, secrétaire d'Etat bruxelloise à l'urbanisme

Après le débat, un enregistrement vidéo ainsi qu'un transcript en français et en néerlandais ont été mis à disposition sur notre [site internet](#).

3.4 25 ans RBDH

Le 13 mai 1999, l'asbl RBDH était officiellement créée. Nous avons profité de cette occasion pour rassembler nos membres, partenaires, politiques et ancien·nes collègues autour d'un moment festif le 30 mai. Les discours et le quizz organisé en première partie nous ont rappelé la longévité et l'importance de notre lutte. L'évènement a rassemblé une centaine de personnes et permis des rencontres / re-rencontres entre celles et ceux impliqué·es dans le droit au logement à Bruxelles.

Un article rédigé par Werner van Mieghem, coordinateur du RBDH, a été publié dans la lettre d'info de l'IEB du 10 juillet 2024 et peut être consulté sur leur [site](#). Intitulé "1999 : Création du RBDH, 25 ans de lutte pour le droit au logement", il reprend la genèse du RBDH : les chiffres alarmants concernant la précarité et le logement en région bruxelloise à la fin du 20e siècle, le nouveau financement public de la société civile active dans le domaine du logement et de l'aide sociale, la création du code du logement, l'auteur rappelle même la mission du réseau *"Combatif.ves et déterminé.es, c'est ainsi que nous avons commencé il y a 25 ans : contribuer à l'élaboration d'une politique du logement à partir de la base, agir et continuer à nous imposer comme défenseur.euses des intérêts des Bruxellois.es défavorisé.es en matière de logement, c'est ainsi que nous concevions notre mission en tant que RBDH."*

Après une rapide mise au point sur les chiffres actuels, mettant en avant une absence d'amélioration de la situation en 25 ans, l'auteur énumère les réalisations du réseau : mémorandums pour les élections régionales et communales, formations pour nos membres et sympathisant·es, journées d'étude, notre magazine Art. 23, manifestations, actions, occupations, campagnes (d'affichage), les Baromètres du logement avec lesquels nous examinons d'un œil critique la politique du gouvernement, la représentation des habitant·es en situation précaire au Parlement bruxellois, dans des expositions et des livres de photos, dans des films et des clips vidéo, dans des bidons-villes fictifs et des bandes dessinées, etc.

Il continue avec les progrès en termes de législation et d'instruments politiques réalisés grâce à nos efforts : création de la DURL, plan logement 2004, Alliance Logement 2013, Brussels Community Land Trust, reconnaissance du logement temporaire, Fond Brugal 2018, cadre légal pour lutter contre les discriminations sur le marché du logement, lutte contre les expulsions, Commission Paritaire Locative. Plus loi, il responsabilise les pouvoirs publics qui n'ont pas pris assez de mesures nécessaires pour lutter contre l'augmentation de la pauvreté, l'envolée des prix de l'immobilier et la création de logements abordables : difficultés de la mise en œuvre des plans logement de 2004 et 2019, DURL renforcée trop tard, manque de suivi des logements vacants, la grande réforme de la fiscalité du logement à Bruxelles qui finit en queue de poisson, le stop brutal du gel de l'indexation des logements locatifs mal isolés, les désaccords autour d'une grille de loyers de référence.

Il conclut enfin en rappelant que la non-réalisation du droit à un logement décent et abordable est une atteinte à la dignité humaine et rappelle les priorités à mettre en place concernant la production de logements sociaux, le contrôle des loyers, la lutte contre l'insalubrité, la vacance, le sans-abrisme et les expulsions.

3.5 Projection-débat « Alerte à Molenbeek »

Le 26 novembre, en collaboration, avec la FÉBUL, l'Union des locataires du logement social (ULLS) de Molenbeek, Bonnevie, la Rue et Periferia nous avons organisé au cinéma Nova la **projection du film « Alerte à Molenbeek »**. Ce film retrace le parcours du groupe ULLS, qui, depuis sa création en 2022, s'est rassemblé pour questionner la gentrification en cours dans leur quartier mais aussi pour faire valoir leur droit à un logement digne.

L'évènement s'inscrivait dans une campagne menée par Bonnevie, La Rue et Périféria et cherchait à porter la problématique à un niveau régional. Dans le contexte de la formation d'un nouveau gouvernement bruxellois, l'objectif était d'insister sur l'importance de placer le logement social comme une garantie durable à l'accès à un logement digne et abordable pour tous et toutes, sous l'angle de la question de son financement.

Pour le **débat** suivant la projection, nous avons invité les personnes suivantes à débattre et répondre aux questions du public :

- Isabelle Quoilin – Directrice adjointe de Social Housing Brussels, Fédération des Sociétés de logement social bruxelloises (SISP) ;
- Magali Verdonck – Chercheuse au DULBEA (ULB), spécialisée en finances publiques, économie régionale et évaluation des politiques publiques ;
- Louis de Clippele – Député régional MR, parti qui avait la main dans la formation du nouveau gouvernement bruxellois ;
- Une représentante de l'Union des locataires sociaux (ULS) au Logement Molenbeekois ;
- Un représentant du Conseil Consultatif des Locataires d'En bord de Soignes.

En parallèle à l'évènement, nous avons également remis le sujet à l'agenda par la [publication dans le Soir](#), avec nos membres, d'une **carte blanche** plaidant pour un meilleur financement du logement social.

4. Habitoools

Habitoools est un inventaire **des outils d'éducation au logement** que les associations ont été amenées à développer dans leur pratique quotidienne. Son objectif est de favoriser les échanges entre elles et de partager leur travail. Les différentes thématiques abordées sont l'acquisition, la crise du logement, l'énergie et l'eau, la location, les groupes d'échanges, les logements vides et les occupations temporaires, les publics-cibles, la santé et l'insalubrité et les travaux et entretien.



Afin de maintenir la dynamique et l'intérêt pour Habitoools, le groupe de travail Habitoools a décidé d'organiser régulièrement des présentations d'outils pédagogiques en lien avec le logement. Ces présentations ont pour objectifs de faire découvrir ces outils et que les participant.es puissent se les approprier afin de pouvoir les utiliser ou s'en inspirer avec leurs bénéficiaires. Le nombre de participant.es est limité à 20 afin que ces présentations puissent être participatives.

En 2024, 4 présentations ont été organisées :

- 19 février 2024 : Atelier interactif et participatif pour découvrir et expérimenter 3 outils pédagogiques sur l'absence de chez soi et l'espace public développés par Cultures & Santé - 12 personnes inscrites/13 participants :
 - Rue de la bascule : un outil sur les causes de l'absence de chez soi, réalisé en partenariat avec DoucheFLUX ;
 - Impasse publique : un outil sur la privatisation de l'espace public ;
 - Places perdues ? : un outil sur le lien social, l'espace public et la sécurité qui porte un regard sur l'aménagement des places publiques.
- 24 avril 2024 : Présentation et expérimentation d'outils pédagogiques en lien avec le sans-abrisme par Infirmiers de Rue – 18 personnes inscrites/15 participants :
 - CVC (Corps, Vêtements, Comportement) : échelle d'insertion destinée aux intervenants de 1ère ligne pour les aider à évaluer la vulnérabilité de leur public ;
 - Hestia : pour prévenir les risques d'expulsion et de décès en logement ;
 - Ganymède : aide les professionnels à évaluer la consommation d'alcool de leur public ;
 - Pour sortir de la rue : manuel d'accompagnement de la personne sans-abri.
- 24 septembre et 2 octobre 2024 : Présentation et expérimentation du jeu « Social Pursuit » / A la poursuite du logement social, en région bruxelloise par la Fébul.

Ce jeu permet d'explorer, de manière ludique, le fonctionnement du logement social à Bruxelles. Il est inspiré des codes du célèbre jeu « Trivial Pursuit ».

4 sessions ont été organisées :

- 24/09 : 26 personnes inscrites – 11 participant.e.s
- 24/09 : 24 personnes inscrites – 15 participant.e.s
- 2/10 : 19 personnes inscrites – 12 participant.e.s
- 2/10 : 9 personnes inscrites – 7 participant.e.s

- 13 novembre 2024 : Présentation et expérimentation du jeu de l'oie par Solidarité Logement – 15 personnes inscrites/12 participants.

Ce jeu est une initiative innovante qui sensibilise aux enjeux du logement et de l'aide sociale de manière ludique et interactive. Il engage le public à travers des interactions pédagogiques, démystifiant ainsi des idées reçues tout en offrant une approche conviviale pour explorer ces problématiques sociales.

Le groupe de travail Habitoools s'est réuni le 6 novembre. Il a décidé que le prochain salon Habitoools se déroulera le mardi 19 ou le jeudi 21 mai 2026. La thématique sera sur le pouvoir d'agir, les solidarités, faire collectif, l'empowerment...

Entretemps, nous continuerons d'organiser des présentations d'outils pédagogiques en présentiel et en visio.

5. Communication

En 2024, le RBDH a continué à exploiter ses **7 canaux principaux**, à savoir :

1. Le site web
2. La newsletter
3. L'exposition immersive HABITER. (titre provisoire)
4. Le compte Instagram
5. La page Facebook
6. Le podcast Au Micro du RBDH
7. La chaîne Youtube

1. **Le site du RBDH**

www.rbdh-bbrow.be

Le site internet bilingue est une véritable archive du RBDH. Il est régulièrement mis à jour et sert de bibliothèque virtuelle à de nombreux.ses membres et acteurs.trices du droit au logement à Bruxelles.

Habitools possède aussi son site propre : <http://habitools.be/>

2. **Newsletter**

Les envois de newsletter passent désormais par CleverReach. Après une étude de marché, nous avons choisi ce service car les frais de Mailchimp avaient fort augmenté. Ces envois mensuels permettent de transmettre des informations importantes sans dépendre de l'algorithme du réseau social. Il reste très bien lu par notre communauté abonnée.

L'outil permet de segmenter l'audience en fonction de la langue (**FR 2 789 contacts** et **NL 296 contacts**) et du public cible : membres du RBDH, les différents acteurs du secteur logement ; le monde associatif, les mandataires politiques.

Le RBDH obtient un résultat particulièrement bon en termes de réactivité :

Taux moyen d'ouverture envois bilingues : **30%** (stable par rapport à 2023)

Taux moyen de clic sur un lien : **26%** (en nette hausse par rapport à 2023)

En 2024, les mailings qui ont remporté le plus d'intérêt concernaient les formations. Ce qui est un bon indicateur de l'intérêt du public pour cet axe de travail.

Les mailings restent un excellent moyen de communiquer directement des informations importantes avec notre réseau.

3. **EXPOSITION IMMERSIVE HABITER. (titre provisoire)**

<http://rbdh-bbrow.be/habiter-titre-provisoire/>

Outil de communication pédagogique et culturel reconnu en éducation permanente important pour le RBDH, c'est une carte de visite qui nous permet de réellement concrétiser notre volonté d'**incarner le droit au logement à Bruxelles**. L'exposition remporte un franc succès et a continué sa tournée 2024.

Réalisation collaborative

L'exposition HABITER. (titre provisoire) a été minutieusement co-construite en collaboration avec les membres du RBDH, leurs publics spécifiques, ainsi que les associations actives dans le secteur du droit au logement et les habitants eux-mêmes. Ce processus participatif et inclusif a été rendu possible grâce à des partenariats de longue durée et à des relations de confiance solides avec ces associations-membres. Ces liens précieux ont permis de rencontrer les témoins et de recueillir leurs témoignages et récits de vie, qui sont au cœur de l'exposition photo et sonore. Cette approche participative a non seulement donné une voix aux personnes concernées, mais a également renforcé le sentiment de communauté et d'appartenance parmi les témoins.

Thématiques abordées

Les différentes thématiques abordées dans l'exposition ont été sélectionnées avec soin, grâce à la collaboration des travailleurs et travailleuses de nos association membres qui les accompagnent, car elles reflètent les difficultés, les défis et les principaux freins que l'on constate à Bruxelles en termes de droit au logement.

Publics visés

Un soin tout particulier a été apporté à l'animation proposée autour de l'exposition HABITER. (titre provisoire), avec une stratégie visant à toucher des **publics diversifiés** en installant l'exposition dans des lieux variés. Cette démarche montre une volonté d'inclusivité et d'accessibilité, en reconnaissant que les enjeux du logement concernent tous les segments de la société, indépendamment de leur statut socio-économique ou de leur mode de vie.

Quelques chiffres clés >

23 mois d'itinérance

35 visites guidées dont 15 scolaires

40 lieux d'accueil

Plus de 3000 personnes touchées

1500 catalogues distribués

Ecoute habitée, la déclinaison en installation sonore

Depuis 2023, l'exposition a été accueillie dans plus de 40 lieux différents et a fait l'objet de plus de 30 visites guidées s'inscrivant dans la démarche d'éducation permanente en raison de sa capacité à sensibiliser et à informer le public sur des problématiques sociales cruciales, telles que le droit au logement à Bruxelles. En mettant en avant des portraits photographiques et sonores de personnes réelles, l'exposition humanise les statistiques et données souvent abstraites, rendant les enjeux du logement plus accessibles et compréhensibles pour tous.

En 2024, nous avons fait évoluer le dispositif pour lui permettre de s'adapter à d'autres lieux et sous une forme nouvelle afin d'atteindre des nouveaux publics. L'installation sonore « **Écoute Habitée** » composée d'un fauteuil en carton démontable et d'une douche sonore a l'avantage de diffuser un message sonore de manière ciblée sans gêner les autres. Plus besoin de porter de casque audio, elle apporte liberté et confort et est adaptée à une utilisation dans des lieux tiers.

L'installation permet au public de passage dans un lieu fréquenté comme un musée, une bibliothèque, un salon mais aussi une maison communale, une maison de quartier d'écouter l'un (ou plusieurs) des 7 portraits sonores d'une durée de 10-12 minutes (au départ en français mais également doublés en néerlandais et anglais) qui témoignent de la difficulté à se loger aujourd'hui à Bruxelles. Un catalogue de l'exposition reprenant les portraits photos des personnes qui prennent la parole sera disponible et gratuitement

distribué. Il contient une description du projet ainsi qu'une courte analyse sur chaque thématique liée à l'accès à un logement décent et abordable à Bruxelles (sans-abrisme, insalubrité, squat, expulsion, colocation, gens du voyage, habitat groupé).

4. Compte Instagram

[Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat \(@rbdh_bbrow\) • Photos et vidéos Instagram](#)

En 2023, nous avons lancé le compte **Instagram** du RBDH qui tente de palier la perte d'accès à notre page Facebook (toujours pas retrouvé). Sa croissance est beaucoup plus rapide et permet un échange plus spontané avec le public. La plupart des partenaires possèdent un compte, ce qui renforce notre visibilité sur ce réseau.

554 followers en hausse par rapport à 2023 avec 346 followers)

5. Le compte Facebook

<https://www.facebook.com/rbdh.bbrow/>

La page Facebook permet de diffuser les publications du RBDH, les interventions presse, les événements et mobilisations, les soutiens à différents collectifs (Front Anti-Expulsions, Housing Action Day, etc.) de toucher un plus grand public et de faire connaître notre plaidoyer. Mais aussi de réagir sur l'actualité en matière de logement et créer un lien entre le milieu associatif et les mobilisations.

192 abonné.e.s (en hausse par rapport à 2023 avec 92 abonné.e.s)

En juin 2023, la page Facebook du RBDH a malheureusement été piratée. Malgré les démarches entreprises, nous n'avons toujours pas récupéré l'accès à celle-ci après bientôt 2 ans. Après plusieurs mois d'attente, nous avons finalement recréé une nouvelle page mais qui reste extrêmement peu suivie (192 contre plus de 2000 sur l'ancienne page).

6. Le podcast Au micro du RBDH

<https://open.spotify.com/show/2WKWY1wUyLwPD9G8MZuJ4R?si=dcae587f4a394786>

Lancé à l'occasion du Housing Action Day 2022, le podcast du RBDH vise à occuper un nouvel espace d'information et de sensibilisation.

La première série d'épisodes a été réalisée en collaboration avec la FÉBUL et IEB à travers 9 épisodes.

En 2023, il a accueilli 21 épisodes, soit les 7 portraits sonores de l'exposition **HABITER. (titre provisoire)** en trois langues (FR, NL et ENGL). De nouveaux épisodes seront publiés en 2025.

Il représente un nouveau canal de diffusion pour le plaidoyer du RBDH et lui permettra d'augmenter sa visibilité et son audience de manière qualitative et durable.

7. La Chaîne Youtube

<https://www.youtube.com/channel/UC1yoZNCM-DCLCPQXsvVAyKQ>

La chaîne Youtube du RBDH permet de mettre en ligne et archiver toutes les captations de **formations**, rencontres, événements en ligne proposés à nos membres dans le cadre d'**Habitools** ou l'ensemble du **cycle de conférences sur l'encadrement des loyers**. Mise en place durant les périodes de confinement, elle continue à être très utile et consultée.

Pas de nouvelles vidéos créées en 2022 mais les formations en ligne ont continué à être régulièrement visionnées.

Presse

<http://rbdh-bbrow.be/medias/>

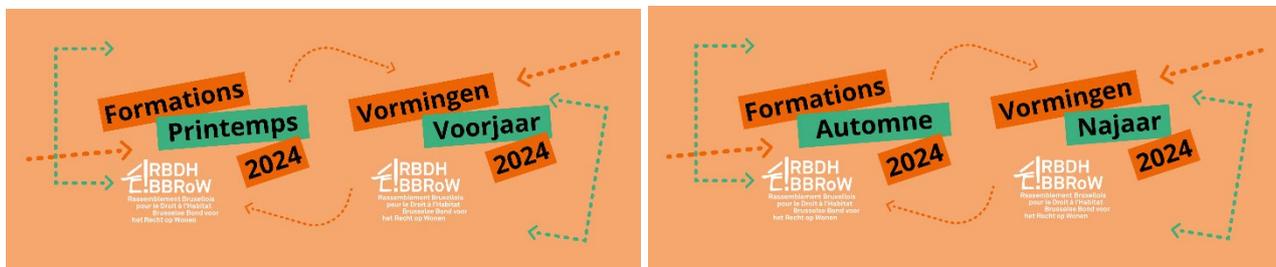
Le RBDH maintient son contact privilégié avec les médias. La volonté de garder un lien fort avec les médias reste inscrite dans la stratégie de communication du RBDH. En 2022, il y a eu 22 parutions presse dont 8 articles de presse papier, 7 interviews radio, 6 interviews télévision et 1 article en ligne.

La revue de presse complète est [disponible en ligne](#).

6. Nos formations, ateliers et animations

6.1 Formation de nos membres et des acteurs du secteur du logement

Une des missions du RBDH consiste à former et à sensibiliser au droit au logement. Ces formations s'adressent à toutes et tous : travailleurs-euses sociaux-ales des associations, autres professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du logement, mais aussi citoyen-ne-s intéressé-e-s par la thématique du logement. Les formations sont accessibles gratuitement pour nos membres et payantes pour toutes les autres personnes intéressées (travailleurs du secteur social, collaborateurs parlementaires, fonctionnaires d'administrations, simples citoyens...).



En 2024, 8 formations ont été organisées. Il y a eu moins d'inscriptions par formation lors du cycle d'automne. Cela est probablement dû aux thématiques abordées qui sont plus militantes que celles que nous organisons habituellement.

Les participant-e-s ont apprécié les thématiques, les échanges et les orateurices. Certaines thématiques pourraient être abordées durant une journée entière afin de pouvoir approfondir la matière et permettre aux participant.es un meilleur échange de bonnes pratiques. Nous avons décidé de réorganiser certaines formations en 2025 vu le nombre de personnes inscrites sur liste d'attente pour certaines d'entre elles. Il s'agit de celles sur le stress vicariant, les expulsions domiciliaires, la Commission Paritaire Locative et la financiarisation du logement à Bruxelles.

Formations du cycle de printemps :

Communication via notre newsletter du 22 février 2024 adressée à nos 3000 abonné.e.s

[2024 Invitation formations printemps](#)

- **“Prévention du stress vicariant chez les travailleurs sociaux”**

15 avril – 9.30-16.30

24 personnes inscrites/20 participant.e.s/8 personnes sur liste d'attente

Sur base des retours d'évaluations de formations de l'année 2023 et de rencontres avec nos membres, nous avons mis en évidence le besoin d'outiller les travailleurs et travailleuses de première ligne pour prendre soin de leur santé mentale afin que leur travail de défense du droit au logement puisse être assuré.

Nous avons donc collaboré à partir de janvier 2024 avec l'asbl OXO qui vise à intégrer le “care” dans le secteur professionnel (en particulier psycho-medico social et socio-culturel) tout en luttant contre les violences et les discriminations. Lauraline Michel, co-fondatrice de OXO asbl, formatrice spécialisée en violences basées sur le genre et prévention du stress vicariant est venue animer cette formation de 7 heures adressée au personnel de première ligne du travail associatif autour du logement.

Cette formation avait comme objectif de politiser le soin pour le voir comme un levier d'action et non comme du superflu en :

- Comprenant les mécanismes du stress vicariant (apports théoriques : neuropsychologie, psychologie)
- Permettant aux participant·es de réfléchir à des ressources individuelles ou collectives pour en atténuer les risques (situations pratiques, échanges en sous-groupes et témoignages)

Au travers des outils suivant :

- Questionnaire de Maslach ou le "Burn out assessment tool"
- L'autocompassion de Kristin Neff
- Grille d'Ardoino, ajout A. Touraine
- Modèle de résolution des problèmes
- Cohérence cardiaque, méditation

De manière générale, les participant.es ont apprécié la formation, son apport théorique et la systémisation d'un mal-être vu comme personnel, mais ont manqué d'apports pratico-pratiques sur leur propre situation.

- **"Les occupations temporaires"** :

À la fin du cycle de formations précédent (automne 2023), les évaluations ont montré une forte demande d'approfondir le sujet des occupations temporaires. Ces deux journées de formation organisées en collaboration avec la Fébul visaient à développer une citoyenneté critique auprès de personnes issues du monde associatif du logement (FÉBUL, Communa, Îlot, AIS, etc.) et ayant pour la plupart déjà une expérience de terrain des occupations temporaires. Le taux de participation attendu a été atteint et globalement les objectifs recherchés également. L'organisation de ces deux journées s'est étalée de janvier à juin 2024 :

1ère partie "Le cadre juridique"

16 mai – 9.30-12.30

38 personnes inscrites/29 participant.e.s

Public : travailleur.euse social.e, coordinateur.rice contrat de quartier, militant.e, responsables de réseaux, administrateur.rice d'asbl, gestionnaire locatif, cheffe de cabinet, analyste socio-économique, commissaire de police, ...

Objectifs :

- Cibler le cadre juridique des occupations temporaires, en mélangeant les savoirs « froids » de la recherche scientifique avec Nicolas Bernard, professeur en droit du logement, et les savoirs « chauds » de l'expérience de terrain d'un ancien juge de paix de Bruxelles, Jean-Hwan Tasset.
- Répondre aux questions suivantes : quels outils sont mobilisables dans la lutte pour le droit au logement et contre la vacance immobilière ? Comment lancer une occupation temporaire et, une fois lancée, quelles relations avoir avec le propriétaire ? Avec les CPAS ? Comment gérer le lieu occupé quotidiennement ? comment trancher, en tant que juge ? Quelle jurisprudence pour illustrer certains dispositifs légaux de manière particulièrement saillante ?

2ème partie “Partage d’expériences et aspects critiques”

20 juin – 39 personnes inscrites/27 participant.e.s

Public : 14 associations membres du RBDH, 5 CPAS, 2 communes, 4 associations externes, 4 SPRB, 1 avocat, 4 autres

Objectifs :

- Présenter quelques acteurs distincts de l’occupation temporaire bruxelloise actuelle et de leurs pratiques, l’évolution de celles-ci et leur situation actuelle
- Permettre la rencontre et le partage d’expériences et de pratiques entre ces différents acteurs du secteur de l’occupation temporaire
- Leur offrir un espace de réflexion pour une autocritique face à l’institutionnalisation des occupations temporaires conventionnées et ses effets négatifs sur le quartier
- Apporter un regard critique sur le modèle des occupations temporaires tel qu’il est utilisé actuellement à Bruxelles

- **“Droit du bail de résidence principale et de colocation”**

6 juin

41 personnes inscrites/30 participant.e.s/3 personnes sur liste d’attente

Chaque année le RBDH honore sa mission d’outiller la société civile pour connaître ses droits en proposant une formation juridique sur le logement. Cette année, la formation portait sur la résidence principale et la colocation. Nous avons pour cela invité Catherine Culot du service Droit du bail de l’atelier des Droits Sociaux, ASBL. L’intervenante s’est appuyée sur le texte relatif aux régimes spécifiques de la résidence principale du preneur et de la colocation pour mener son exposé. L’objectif de cette formation était d’avoir une vue d’ensemble (ou un rafraîchissement) sur la législation qui régit les baux d’habitation. Les formations purement juridiques offrent généralement peu de place aux interactions et cas pratiques. Pour celle-ci en question, nos participant.es ont également déploré l’absence de la question de l’état des lieux, d’insalubrité et d’un support powerpoint. Pour le reste, le public trouvait l’exposé assez complet et bien présenté malgré la technicité, les expériences concrètes de justice de paix constituant un véritable apport. Pour nos prochaines formations juridiques, nous tenterons de faire de plus petits comités afin de faciliter les questions/réponses et de rendre la formation plus interactive en offrant l’espace d’une exploration des pistes de solution/recours possibles.

Formations du cycle d’automne :

- **“Les expulsions domiciliaires”**

21 novembre

40 personnes inscrites/34 participant.e.s/9 personnes sur liste d’attente

Ce sont Nicolas Bernard, professeur de droit à l’Université Saint-Louis et Dylan Lebacq du RWDH (Rassemblement Wallon pour le Droit à l’Habitat) qui sont intervenus pour présenter le nouveau dispositif judiciaire d’application en matière d’expulsion. Les participant.es ont pu au cours de cette formation s’approprier le dispositif en question et ainsi mieux s’outiller pour accompagner les locataires menacés d’expulsion. Les participant.es ont pu uniformiser leur connaissance du sujet grâce à un état des lieux chiffré de la situation actuelle en Belgique. 62% des participant.es étaient tout à fait satisfait.es de la formation, les intervenants ont plu au public. Pour 85% d’entre elleux, cette formation leur a permis de clarifier le nouveau cadre juridique, ils ont beaucoup apprécié l’apport de Nicolas Bernard, tant au niveau des ressources que de la jurisprudence. Il manquait cependant la perspective des squats, bien que le Collectif Rockin’ Squat eut été

invité, le suivi n'a pas abouti à leur présence le jour de la formation, manque ressenti par le public. Les échanges étaient très conformes aux attentes, le rythme des échanges et la durée de la formation étaient satisfaisants. A nouveau, le manque de support papier le jour de la formation a été décrié.

- **“Lutter contre la discrimination dans le logement”**

22 novembre

27 personnes inscrites/18 participant.e.s/3 excusé.es/5 absent.es

Les discriminations dans l'accès au logement sont des pratiques très courantes à Bruxelles, de la part des bailleurs privés ou des agences immobilières. Bien que prouver et sanctionner une discrimination reste difficile, il existe des lieux à Bruxelles pour dénoncer ces injustices et les faire cesser. Cette matinée de formation a donc permis au public de découvrir ces différents lieux et les méthodes de mobilisation pouvant être mobilisées en cas de discrimination.

Nous avons donc invité :

- Anaïs Lefrère pour Unia, service public indépendant qui lutte contre toute forme de discrimination, par la voie judiciaire si nécessaire
- Farah El Boutzakhti pour la DIRL, service régional chargé entre autres de faire le repérage des discriminations (par le testing) et leur sanction (amende administrative)

A également été abordé le rôle des associations d'insertion par le logement (AIPL), qui sont reconnues pour réaliser des tests de discrimination à la demande de la DIRL. La matinée a donc permis de créer entre autres, pour ceux et celles qui ne connaissaient pas encore cette nouvelle disposition ou ne savaient pas comment l'exploiter, les prémises d'une collaboration avec la cellule Discriminations de la DIRL.

Public : 8 membres du RBDH, 3 personnel communal, 4 associations externes, 1 groupe politique, 1 citoyen. Pour la majorité d'entre eux, c'était leur première participation à une formation du RBDH. La majorité des participant.es était tout à fait satisfaite de la formation, l'intérêt pour le dispositif de la DIRL était positif et pour celui de UNIA très positif. Concernant la mise en pratique du dispositif de la DIRL, les avis étaient plus partagés, même si la moitié des personnes estimaient parfaitement pouvoir l'appliquer, le reste hésitait entre partiellement et suffisamment, tandis que pour la mise en pratique du dispositif UNIA, les personnes estimaient presque toutes parfaitement pouvoir l'appliquer. Même si le manque de cas pratiques a été dénoncé, les attentes ont plus que suffisamment été rencontrées en termes d'expériences de terrain. Le dernier point à améliorer concernait la durée de la formation, jugée trop courte.

- **“La Commission Paritaire Locative (CPL), un nouvel outil en Région Bruxelloise” : comment la mobiliser ?”**

28 novembre

41 personnes inscrites/37 participant.e.s/9 personnes sur liste d'attente

La création d'une commission paritaire locative (CPL) est une demande portée par les travailleur.les du secteur logement depuis de nombreuses années pour permettre aux locataires de contester un loyer jugé trop élevé, sans devoir (nécessairement) passer par la justice de paix. Ce nouvel outil peut rendre des avis sur la justesse des loyers. Sa composition est connue et est fonctionnelle depuis peu si des locataires la mobilisent. En collaboration avec la Fébul, nous avons organisé une matinée de formation sur le fonctionnement de la CPL et sur la manière d'accompagner au mieux les locataires dans cette nouvelle démarche. Ils ont pu profiter des retours et échanges d'expériences de la CPL sur les premières demandes. Ce sont Jonas Mart et Anatole Renier de Bruxelles Logement et Erdem Resne de Convivence qui sont intervenu.es en tant que membre de la CPL. Thibaud De Menten de Loyers Négociés (également membre de la CPL) devait intervenir mais s'est excusé en dernière minute. Le résultat fut positif, surtout l'échange avec

Erdem Resne, DLI à Convivance qui a pu apporter un regard plus critique sur le fonctionnement effectif de la CPL (et ses difficultés de mise en application par la justice de paix). L'apport des participant.es a pu donner des éclairages et éléments d'informations sur la saisie de cette CPL par les juges de paix (le regard notamment de Véronique Van Der Plancke du cabinet d'avocats des quartiers des libertés).

- **“Logement social : de l'inscription à l'attribution d'un logement”**

3 décembre

37 personnes inscrites, 7 personnes excusées, 4 personnes absentes

L'objectif de cette formation était d'avoir une vue d'ensemble sur l'accès à un logement social et de pouvoir aider et orienter les personnes qui souhaitent obtenir un logement social.

Après avoir abordé le cadre législatif, la SLRB a présenté les différentes étapes depuis l'inscription jusqu'à l'attribution d'un logement, en mettant en lumière les conditions d'accès, les dérogations éventuelles, les différents contrats de bail, etc. L'ULAC est venue partager son expérience avec ses bénéficiaires qu'elle accompagne pour l'inscription dans le logement social.

Les participant.es trouvaient que la formation avait répondu à leurs attentes, tant au niveau du cadre législatif que de la pratique de l'attribution d'un logement. L'expérience pratique de l'ULAC a rencontré beaucoup de succès, même si le public a trouvé l'intervention trop courte et déploré l'absence d'un espace d'échanges. Le public s'est montré satisfait par l'expérience de terrain présentée et par le format de la formation, quoiqu'il l'ai trouvée un peu courte. Il manquait un état des lieux pour présenter une image globale de la situation. Le public a déploré l'absence d'un point de vue “militant” dans l'analyse de la question.

Le public a montré son intérêt pour approfondir le sujet à travers l'étude détaillée des alternatives au logement social, l'approfondissement de la méthode Housing First et pour consacrer plus de temps à un espace d'échanges de manière générale pour cette formation.

- **“La financiarisation du logement à Bruxelles, ses acteurs et ses effets”**

10 décembre

42 personnes inscrites/21 participant.e.s/13 personnes sur liste d'attente

L'objectif de cette formation était de se familiariser avec les acteurs de la financiarisation et de comprendre ce qui permet à la financiarisation d'avancer, quels en sont ses effets, et en creux, comment stopper son évolution pour mieux défendre le droit au logement pour toutes.

La formation s'est déroulée en quatre parties :

- une introduction aux termes de la financiarisation, pour élaborer une compréhension commune du phénomène
- un passage en revue des différents types d'acteurs, actifs à Bruxelles, et de leurs motivations
- un partage sur les conséquences pour le droit au logement à Bruxelles
- une évaluation des mécanismes, cadres législatifs et formes de propriétés qui permettraient de freiner, arrêter voire faire reculer la financiarisation du logement à Bruxelles

Nous avons un grand taux d'inscriptions et la moitié des participant.es ne s'est pas présentée le jour de la formation. Pour les personnes présentes, la majorité était tout à fait satisfaite de la formation, même si globalement le public trouvait que plus de temps devfrait être consacré au sujet. Les objectifs concernant la compréhension de la financiarisation et ses conséquences sur le droit au logement ont été atteints, ceux pour comprendre les mécanismes pour la contrer moins. Effectivement, l'absence de pistes de solutions au niveau des politiques publiques, des pistes de mobilisations ou encore des solutions alternatives a été déplorée. L'expérience de terrain a également répondu aux attentes et les supports fournis ont été appréciés,

tant au niveau de l'accessibilité du langage, de la pédagogie, des visuels que la place laissée à la participation du public. La richesse des sources a également été applaudie.

Il y a eu au total 327 inscriptions pour les formations en 2024. Cela fait 1 de moins qu'en 2023 et une moyenne de 36 personnes par formation. Il y a eu 236 participations effectives. Cela fait une moyenne de 26 participants par formations. Le taux de participation par rapport au nombre d'inscriptions est de 72%.

43,13 % des participants font partie de nos associations-membres. Les 57,87 % restant, ce sont des travailleurs venant d'autres associations, des communes, des CPAS, de l'administration régionale bruxelloise, des parlementaires régionaux mais également des personnes qui viennent à titre privé.

6.2 Interventions / Animations sur la crise du logement et ses enjeux

Comme chaque année, le RBDH a rencontré des associations, étudiant.es, etc. afin de les informer sur les enjeux politiques et systémiques liés à la crise du logement.

Ainsi, nous avons animé des ateliers d'environ 2h avec les groupes suivants :

- Etudiant.es en architecture à l'ULB : session de 2h avec 25 étudiant.es
- SIREAS – Insertion professionnelle : 2 sessions de 2h avec un groupe d'environ 20 étudiants
- SIREAS - Alpha (novembre) : session de 2h avec 12 apprenants de niveau Alpha 4
- École Ouvrière Supérieure : Introduction à la crise du logement (10 étudiant.e.s)

Les animations sont des moments d'échanges très dynamiques, et la majorité des participant.es y est active. Effectivement, le sujet parle directement aux publics de ces formations, soit parce qu'ils sont directement concernés, soit parce qu'ils le sont dans le cadre de leur future profession, soit les deux. Les échanges sont donc riches, les questions nombreuses. D'autre part, le format est adapté au public cible. En amont des moments d'animation, nous échangeons avec le·a professeur·e qui encadre la classe afin d'adapter au mieux la présentation à leurs intérêts et leur cursus. D'autre part, les outils dont nous disposons sont simples mais relativement efficaces : un power point nous permet de présenter les données factuelles ainsi que des exemples (notamment les portraits sonores liés à l'expo Habiter), et la facilitation est souple, elle part du vécu des participant.es et encourage les interactions tout au long de l'animation. Après la formation, nous avons un échange avec le·a professeur·e ce qui nous permet d'évaluer l'animation (l'évaluation était à chaque fois plutôt positive), de retirer quelques suggestions d'amélioration.

Avec l'envie d'améliorer encore nos outils d'animation pour les rendre plus participatifs, nous nous sommes également lancé.es dans le développement d'un nouveau projet d'outil pédagogique sur la crise du logement qui soit à la fois utile à notre équipe lors des animations et formation, mais également à nos membres et quiconque veut se l'approprier pour former son équipe, collègues... L'outil est principalement destiné aux (futur-es) travailleur·euses du secteur social et cherche à les amener vers une lecture politique et une compréhension systémique du logement à Bruxelles, en lien avec leur travail quotidien.

7. Le Conseil Consultatif du Logement et de la Rénovation Urbaine

Le Conseil Consultatif du Logement et de la Rénovation Urbaine est l'organe de conseil officiel de la Région Bruxelles-Capitale. La mission principale du CCL est de formuler des avis sur les projets de loi par rapport au logement et à la rénovation urbaine pris par le Gouvernement bruxellois.

Le RBDH fait partie du conseil consultatif et y est représenté par Werner Van Mieghem et Carole Dumont. Werner Van Mieghem est membre du « bureau » du CCL et a été élu en 2018 vice-président néerlandophone.

Le CCL est composé de 25 membres qui représentent entre autres : les opérateurs publics, les associations, les propriétaires, les agents immobiliers, les notaires, etc. La composition complète et les avis du CCL sont repris sur le site du CCL : <https://logement.brussels/ccl>.

Des textes législatifs intéressants et importants ont été soumis pour avis en 2024, notamment en ce qui concerne la réforme des charges d'urbanisme, l'introduction d'un nouvel instrument d'urbanisme : le droit de préférence pour 25 % de logements sociaux. Malheureusement, ces textes importants n'ont pas reçu l'approbation finale à la fin de la législature et ne sont donc pas (encore) entrés en vigueur.

16 février 2024 : projet d'arrêté concernant les charges d'urbanisme imposées à l'occasion de la délivrance des permis d'urbanisme

Début 2024, le CCL peut formuler un avis sur un projet d'arrêté très attendu par le RBDH : la réforme des charges d'urbanisme. Ce projet augmente les montants des charges - qui n'avaient pas été indexés depuis 2013 - avec une correction en fonction du quartier où le projet est mis en œuvre. Des réductions sont également prévues, par exemple pour la transformation de bureaux en logements, ainsi que des exonérations notamment si 25 % de logements à caractère social sont réalisés sur une base volontaire.

Un autre ajustement important est que, pour les projets de logement dans des communes avec moins de 15% de logements sociaux et un revenu imposable médian par déclaration supérieur à la moyenne régionale (c'est-à-dire les communes plus riches avec trop peu de logements sociaux), les charges d'urbanisme doivent obligatoirement être utilisées pour construire ou financer un projet de logement public.

Le CCL formule un avis partagé sur ce projet. Alors que les associations, les syndicats et le secteur du logement social soutiennent le projet parce qu'il peut renforcer le développement du logement à caractère social, il est rejeté par les représentants du secteur immobilier et du syndicat des propriétaires, l'argument principal étant que le secteur immobilier, qui est déjà durement touché économiquement, aurait encore plus de difficultés et que les prix des projets augmenteraient.

L'arrêté n'a pas encore été publié et n'est donc pas entré en vigueur.

15 mars 2024 : Projet d'ordonnance en vue d'instaurer un droit de préférence aux opérateurs immobiliers publics pour l'acquisition de logements à finalité sociale

A peine un mois plus tard, un autre texte intéressant est soumis à l'avis du CCL. Ce projet d'ordonnance prévoit que pour tout projet d'une surface de plancher d'au moins 3.500 m² de logements, 25% de la surface de plancher de logements du projet seront proposés en priorité à l'achat par des opérateurs immobiliers publics à un prix déterminé.

La nouveauté réside également dans le fait que le prix d'achat maximum sera réduit sur une période de 10 ans pour correspondre, à terme, au prix des logements conventionnés. Le projet d'ordonnance fixe donc des prix d'achat spécifiques pour une période de 10 ans, de sorte qu'il y ait une transition entre les prix actuels du marché et les prix conventionnés souhaités.

Le droit de préférence s'appliquerait dès le dépôt de la demande de permis d'urbanisme et un ordre est établi entre les opérateurs immobiliers publics quant à l'application ou non du droit de préférence : SLRB, SISF locale, Citydev, CPAS ou commune, Région bruxelloise.

Le CCL formule à nouveau un avis partagé. Les associations et les syndicats soutiennent le texte parce qu'il crée une nouvelle possibilité de logements à caractère social, tandis qu'Embuild et l'UPSI ne sont pas d'accord, notamment parce qu'ils craignent que cette mesure ait un impact en termes de prix sur les 75 % de logements restants.

Plusieurs membres demandent une définition plus claire du logement à caractère social (exclusion de Citydev et des logements moyen) ainsi que le maintien des logements acquis dans les mains du secteur public.

Tous les membres s'accordent à dire que cette mesure exige que les opérateurs publics disposent de budgets suffisants pour acheter les logements.

Cette ordonnance n'a pas (encore) été votée au Parlement de Bruxelles et n'est donc pas entrée en vigueur.

12 avril : projet d'arrêté sur les quotas de logements sociaux pour les sans-abris

Cet arrêté a pour objectif de garantir un pourcentage minimum de logements sociaux (3% à partir du 1er janvier 2025 ; 4,5% à partir du 1er janvier 2026 ; 6% à partir du 1er janvier 2027 du total des attributions de l'année précédente) pour des organismes agréés du secteur sans-abri, sous réserve de garantir l'accompagnement de ces personnes par ces organismes.

Sur base des chiffres 2023 de la SLRB, ce quota obligatoire permettrait au secteur du sans abris de disposer de minimum 130 logements, soit plus du double de logements par rapport à ce jour.

Le CCL soutient le projet d'arrêté.

21 juin 2024 : Projet d'arrêté relatif aux procédures du service régional d'inspection (DIRL).

Un arrêté administratif définissant le montant maximum du certificat de conformité (200 euros max.) et la manière dont ce certificat peut être demandé (via un modèle de formulaire). Approuvé par le CCL sans commentaire particulier.

Mémoire CCL

Le CCL a également rédigé un **mémoire, demandant une fois de plus un renforcement structurel du secrétariat du CCL**. Étant donné que la formule actuelle - deux fonctionnaires de la Direction du logement qui ont également d'autres tâches à accomplir - empêche le CCL de travailler de manière solide pendant les périodes chargées, avec des conseils mûrs et bien développés, et que nos demandes répétées de renforcement structurel n'ont pas reçu de réponse adéquate, les membres soutiennent que le CCL devrait être inclus dans la structure de Brupartners en tant que conseil consultatif spécifique en matière de logement et de rénovation urbaine.

8. Les Associations-membres en 2024

En 2024, le RBDH compte 61 associations-membres (1 de plus qu'en 2023). Nous avons accueilli 2 nouveaux membres : Angela D et Capuche. Le Centre de Rénovation Urbaine et Diogènes sont redevenus membres du RBDH.

3 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion : Action Logement Bruxelles, le CASG de la Ligue des Familles et PAG-ASA.

Les 61 associations membres en 2024

1. AIS Comme chez toi
2. AIS IRIS SVK
3. AIS la MAIS
4. AIS Logement pour tous
5. AIS Quartiers
6. AMA
7. Angela D
8. ARAU
9. Atelier des Droits Sociaux
10. BRAL
11. Bru4Home
12. Brussels Platform Armoede
13. Wijkhuis Chambery vzw
14. Buurtwinkel vzw
15. CAFA
16. Capuche
17. caw Brussel
18. CeRAPSS (Le Cairn)
19. CIRÉ
20. Comité de la Samaritaine
21. Communa
22. Community Land Trust Brussel (CLTB)
23. Compagnons Dépanneurs
24. Convivence - Samenleven
25. Convivial
26. CRU - Centre Rénovation Urbaine
27. Diogènes
28. Douche Flux
29. Equipes Populaires
30. Espace Social Télé-Service
31. Fabrik
32. Fami-Home
33. FÉBUL - BFHV
34. FDSS - FDSSb
35. Fondation Pro-Renovassistance
36. Habitat & Humanisme Accompagnement Bruxelles
37. Habitat & Participation
38. SoHab
39. Hart boven Hard Brussel
40. IEB - Inter-Environnement Bruxelles
41. Ilôt/'Elandje
42. Infirmiers de rue
43. l'Autre "lieu" - RAPA
44. La Ligue des Familles
45. La Maison Rue Verte
46. La Rue
47. La Vague
48. Lire & Écrire
49. Lhiving vzw
50. Maison de quartier Bonnevie
51. Porte Ouverte, maison d'accueil
52. Rizome-Bxl
53. SAAMO
54. Sohonet
55. Talita
56. Transit asbl
57. Une maison en plus
58. Union des Locataires d'Anderlecht Cureghem (ULAC)
59. UL de Schaerbeek
60. UL Marolienne
61. UL Quartier Nord

9. Le conseil d'administration

À l'AG statutaire du 11 mars les personnes suivantes ont été réélues comme administrateur.trice du RBDH:

- Thibaud Collignon, co-président FR
- Bart Van de Ven, co-voorzitter NL
- Catherine Ruelle
- Caroline Davreux
- Pol Zimmer

Marc Buckens (de l'AIS Logement pour Tous) et François Decaluwe (de Lire & Écrire) ont été (ré)élus comme contrôleurs des comptes.

10. Le personnel

En 2024 l'équipe du RBDH était constituée de :

- Anne Bauwelinx, chargée d'analyses et de plaidoyer (0,8)
- Carole Dumont, chargée d'analyses et de plaidoyer (0,8)
- Laurence Evrard, chargée d'administration et comptabilité (0,7)
- Alexia Falisse, chargée de mobilisation (0.7)
- Loïc Manche, chargé de formations (0.6)
- Chloé Thôme, chargée de communication et relations presse (0.8)
- Werner Van Mieghem, coordinateur (0,9)

Remerciements

Pour terminer cette année de travail, nous souhaitons remercier les personnes et les organismes sur lesquels le RBDH a pu compter : nos associations membres, les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui en plus de leur implication quotidienne en faveur des habitants, prennent du temps pour travailler en collaboration avec le RBDH pour le droit au logement.